

# LA CRUAUTE' OU LA RATIONNALITE' DES LOIS SOCIALES DE L'ISLAM

---

<"xml encoding="UTF-8?>

## LA CRUAUTE' OU LA RATIONNALITE' DES LOIS SOCIALES DE L'ISLAM SELON LE MAITRE MOTAHARI



### INTRODUCTION

L'amitié, l'indulgence et l'affection sont des termes à louer dont le possesseur, que cela soit un individu ou une idéologie est toujours appréciée.

Par contre il y a des termes tels que: l'antipathie, l'aversion et la cruauté sont des termes contestés et déplorés. Cela est le jugement intellectuel et la nature mais, le point fondement leurs adaptations sur le mineur d'un syllogisme Certain personnes dont le rayon de leur réflexion est court, une fois qu'il voit une idée ou un pratique ayant l'apparence dure et venant d'un individu ou une idéologie les condamnent et les blâment, mais ceux qui sont réalistes, sans tomber dans le piège des sentiments et des affections se mettent à analyser le problème et à étudier ses conséquences.

De ce fait un nombre de savants occidentaux faisant une comparaison entre l'Islam et le

Christianisme se sont mis admirer et favoriser et même glorifier ce dernier en disant que celui-ci est une religion de l'amour dépourvue de toutes sortes de cruauté, or l'islam est celle de l'épée contenant des lois sociales et pénales dures.

John Hick, le penseur pluraliste contemporain a dit: (le pratique cruel qui existe sur le visage de l'Islam est les pénalités répugnantes et anti-humaines que certains pays musulmans appliquent sur les coupables[i][1].

Ceux qui ont cette fausse image de l'Islam procèdent à approuver leurs pré jugements par des différences expressions, certains avaient prétendu que l'Islam est essentiellement cruel et d'autres traitent l'Islam comme une religion des principes politiques et épistémologiques et d'autres le décrivent comme les décrets sociaux et pénaux de l'Islam comme une source de la violence.

Selon ces imaginations et ces critiques qui ont réclamé des reformes essentielles et des changements profonds dans les principes des sciences jurisprudentielles, théologiques et politiques de l'Islam.[ii][2]

Historiquement parlant ce critique et cet appel à la reforme qui se sont mêlés à ceux du sécularismes dont une partie des réclamations était la suppression des lois sociales de la religion.

Le professeur Motahari présente le début de la révolution constitutionnelle en Iran un peu plus d'un siècle avant, comme le point de départ de cette idée.[iii][3]

Il dit à propos de l'impression de cette idéologie sur d'autres pays Islamiques.[iv][4]

Les lois pénales de l'Islam avaient été beaucoup négligées un moment donné, que plusieurs pays musulmans ont pris leurs pénales réglementaires d'une autre source qui n'est pas de leur. Il faut que les penseurs musulmans réfléchissent à écrire dans le sens de la religion et les lois sociales et les lois pénales de l'Islam, comme le professeur martyr a dit: (Nous n'avons pas vu une personne qui a pu rédigé un livre pour expliquer et défendre la rationalité de l'Islam dans cette optique)[v][5]. Cet article se penche sur l'analyse des lois sociales de l'Islam et leurs relations avec la violence et la rationalité de point de vue du professeur Motahari espérant que

les chercheurs et les penseurs ayant la souffrance de l'identité de la religion tiennent leurs plumes pour exhausser et satisfaire les souhaits de Motahari.

## PHILOSOPHIE DES LOIS PE'NALES DE L'ISLAM

Avant d'analyse des lois pénales de l'Islam, nous indiquons d'abord les motifs et les intentions des pénalités mondaines.

### 1. La correction du coupable

Le but est de corriger celui qui est coupable et le fautif; comme la punition d'un élève par son maître.

### 2. La correction sociale

Le but est de corriger la société afin qu'on puisse en tirer une leçon; comme l'exécution du coupable qui ne constitue aucun intérêt pour lui-même.

### 3. L'apaisement du cœur

La pénalité que la victime applique pour satisfaire son cœur et son apaisement.

### 4. Rendre la justice

Ce but est dans le sens général de rendre la justice et de récupérer le droit de l'oppressé, et que cette justice soit faite par lui-même ou par l'autrui.

### 5. La prévention

Cette pénalité s'applique dans le but de prévoir une commission des crimes futurs comme celle de prison qui empêche la commission des crimes futurs par les criminels professionnels. Les motifs précités peuvent s'interpénétrer; on peut aussi les mettre en deux catégories majeures: La prévention et l'apaisement du cœur.

Comme le maître Motahari dit: Ces punitions sont utiles pour deux raisons:

A. La prévention de la répétition du crime par son auteur ou autrui, par la frayeur que la peine crée dans les cœurs; on peut appeler cette sorte de punition: La connexion. B. L'apaisement du cœur de la victime et cela est une fois commis en qualité de crime et la violence des droits de l'homme. Il dit à propos du motif de la philosophie de la vengeance: Le désir de se venger (apaiser une forte angoisse) est une forte inclinaison qui existe chez l'homme et qui était probablement plus fort dans les sociétés du première ère (ères primitives). Si on ne punissait pas les criminels des grands dommages et dégâts paresseraient sur la terre. Le sentiment de la vengeance persiste toujours chez l'homme, mais il est possible que cela soit un peu plus faible ou caché en lui dans la société civilisée. La personne victime trouve un complexe psychique que s'il ne s'en débarrasse pas, pourrait un jour intentionnellement ou in intentionnellement commettre un ou plusieurs crimes, mais en ayant la punition réservée à un criminel devant ses yeux tout suite son complexe s'efface et son âme serait blanchie de haine et de malaise.

Les punitions pénales sont nécessaires pour l'éducation des criminels et l'établissement d'ordre dans la société et rien ne peut les remplacer[vii][6].

La religion lumineuse comme l'islam accorde une intention particulière à la rationalité et la moralité de ses lois pratiques de sorte qu'elles parviennent à établir des ordres qui sont dus aux intérêts ainsi que les empêchement sont dus aux maux qui peuvent en être produits. C'est ce que disent les savants des principes de la jurisprudence, mais le point important réside dans la distinction de ce qui est bon et avantageux et de ce qui est mal et désavantageux.

Il arrive parfois que les sentiments et les affections remplacent la raison saine et la rend incapable d'appréhender la réalité qui se cache derrière une loi pénale de l'Islam telle que celle des représailles, raison pour laquelle nous remarquons que le coran en parlant des représailles s'adresse à ceux qui sont doués de clairvoyance et d'intelligence pour éviter le prédominance des sentiments et des affections.

C'est pourquoi que les sages en étudiant les lois Islamiques évitent des jugements hâtifs en appréciant ces lois avec un regard réaliste surtout en priorisent les intérêts de la société sur ceux des individus et qu'ils sachent aussi qu'étant donné qu'Allah est sage, omniscient et

omnipotent ne veut que pour nous le bonheur et que tout ce que le coran dispose comme devoir cette réglementation saisissent l'intérêt et la faveur de l'homme et de la société.

Bien que certains cas ne nous orientions pas à la profondeur des intérêts ou la gravité de certains dommages qui y trouvent.

## 6. Soin de l'esprit de l'homme et de la société.

La religion lumineuse comme l'Islam envisage un objectif encore plus important dans les punitions dont l'essence n'est pas la protection des intérêts matériels de l'homme ni la société, mais de pousser l'homme vers les qualités morales et immatérielles.

Allah, le sublime s'adressant aux anges représente l'homme comme son calife (ambassadeur) sur la terre. L'ascension de l'homme à ce haut sommet et cette position est conditionnée par des passages très rocheux et l'accomplissement des devoirs lourds d'Allah avec le choix et la pleine responsabilité.

La création de l'homme étant libre lui donne la possibilité de dérivation vers les maux et les erreurs.

Le maître Motahari dit à ce propos: (Le niveau de vie de l'homme exige qu'il soit libre et possesseur du choix à ce qui concerne ses actes[vii][7].

Le comportement de l'homme a un rôle prépondérant dans son épanouissement, ses potentialités et ses aptitudes. Le maître Moutahhary dit à cet égard: (Notre âme fait ses pas à chaque acte volontaire de la potentialité à l'activité et elle incorpore une impression proportionnelle à sa volonté et son objectif .Ces impressions deviennent une partie de notre personnalité et nous mènent vers l'un des étapes de l'univers qui en proportion de ce que nous avons acquis[viii][8].)

Il dit aussi à propos de l'impression du péché sur l'âme: (Chaque péché laisse une emprunte obscure sur le cœur de l'homme et par conséquent sa tendance vers le bien et les actes divins par se diminuera et la tendance vers les autres péchés s'augmentera.[ix][9]).

C'est pourquoi Allah, le Bienveillant, le Tout miséricordieux a adopté les chemins, l'intimidation et les punitions dans le but de guider l'homme et aussi adapté son comportement par la bonne moralité et son éloignement des mauvaises moralités. Dans une société, s'il n'y existe pas de sanctions cela encouragerait certaines personnes délinquantes à commettre facilement les actes qui iraient contre la moralité et feront contaminer les autres et afin de contre ils exposeront la société aux diverses maladies morales et spirituelles.

C'est pour cette raison, protéger les mœurs et la moralité de l'individu et la société demande des strictes sanctions par rapport aux crimes et leurs importances. En un autre terme, dans les sanctions Islamiques, on ne doit pas seulement prendre en compte la dimension matérielle de la sanction, ni la pitié pour le criminel ou le coupable, mais en analysant le crime on doit faire attention à l'autre face du coin, c'est-à-dire les résultats et les mauvaises conséquences morales et spirituelles du non application des sanctions qui doit être bien prise en considération.

## LES REGLEMENTS DES LOIS SOCIO-PENALES DE L'ISLAM SONT-ILS RATIONNELS OU ?CRUELS

Nous tentons à ici à répondre à cette question du point de vue de Motahari: Si les lois Islamiques sont-elles brutales ou des lois qui empêchent la brutalité et la violence?

Pour répondre à cette question il devient prépondérant de vérifier quatre points:

### 1. DJIHAD E'LE'MENTAIRE

Certains savants de l'occident voyaient toutes sortes de violence dans la religion. Selon leurs imaginations la religion doit être fondée sur l'amour et la tolérance.

L'existence du djihad élémentaire est devenue le cible leurs critiques contre l'Islam. De même certains intellectuels musulmans le présentent comme un facteur préparatif de la violence en Islam.

Le professeur écrit à ce propos: (Certains disent que la guerre est une mauvaise chose donc la

religion au lieu de déterminer des lois à propos de la guerre être contre la guerre; cela est l'un des cas que les chrétiens se sont malheureusement en servis contre l'Islam en des mesures très vastes[x][10].)

Motahari en indiquant ces critiques visé, cite des points précieux bien expliquer le principe du djihad:

#### A. Le conditionnement de djihad élémentaire

Il explique d'abord les versets dans lequel on trouve le commandement d'Allah de lutter contre les opposants de l'islam qu'ils soient les gens de livre, les mécréants ou les associateurs en s'appuyant sur l'ensembles des versets concernant le djihad que le coran a légiféré uniquement pour la défense contre les agression, pas pour les fins in cursives, ni les conquêtes et ni la domination[xi][11].

Ce principe même se subdivise par les rubriques suivantes:

##### 1. Djihad contre ceux qui entament les guerres

Selon lui, ce qui peut être extrait de l'ensemble des versets du djihad, la législation du décret du djihad est conditionnée au commencement de la guerre et de la sédition de la part des ennemis de l'Islam, comme argument il cite le premier verset du djihad révélé dans la deuxième .année du hégire

إِنَّ اللَّهَ يَدْعَوْنَاهُمْ عَنِ الظَّنِّ الْمُكْبَرِ - إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ حَوَّانٍ كُفُوراً - أَذْنَ اللِّذِينَ يُقَاتِلُونَ بِأَنَّهُمْ ظَلَمُوا وَ إِنَّ اللَّهَ عَلَى نَصْرِهِمْ لَقَدِيرٌ - الَّذِينَ أَخْرَجُوا مِنْ دِيَارِهِمْ بِغَيْرِ حَقٍّ إِلَّا أَنْ يَقُولُوا رَبُّنَا اللَّهُ وَ لَوْلَا دَفْعَ اللَّهِ النَّاسَ بَعْضَهُمْ بِبَعْضٍ لَهُدِمْتَ صَوَامِعُ وَ بَيْعَ وَ صَلَوَاتٍ وَ مَسَاجِدٍ يَذْكُرُ فِيهَا اسْمُ اللَّهِ كَثِيرًا وَ لَيُنَصَّرَنَّ اللَّهُ مَنْ يَنْصُرُهُ إِنَّ اللَّهَ لَقَوْيٌ عَزِيزٌ

الذين إن مكناهم في الأرض اقاموا الصلاة و آتوا الزكاة و امرموا بالمعروف و نهوا عن المنكر و لله عاقبة الامور و إن يكذبوا فقد كذبوا قبليهم قوم نوح و عاد و ثمود - و قوم ابراهيم و قوم لوط[xii][12]

Il cite un autre verset qui est encore une raison pour le conditionnement du djihad élémentaire: Luttez contre ceux qui vous combattent et ne dépassiez pas les limites, car Allah n'aime pas

ceux qui outrepassent les limites.

Un autre conditionnement est le verset qui contient le décret de mener la guerre contre les associateurs; la sourate at-tawbah[xiii][13].

Selon ce dernier, la philosophie du djihad n'est que le fait d'inflammation de la guerre de la part des associateurs.

## 2. Défense des droits humains

Le propos de la défense des droits humains est aujourd'hui transformé en un prétexte pour attaquer l'Islam, alors que depuis le quatorzième siècle, l'Islam a fondé son culte sur les bases de la défense des droits de l'homme et des opprimés du monde.

Nous ne pouvons pas nous pencher dans cet article sur les détails de la position de l'Islam quant à ce problème mais, par nécessité nous nous limitons en indiquant que la défense des droits des opprimés que cela soit ceux de social, économiques et idéologies sont parmi les cas dans lequel que l'Islam autorise le djihad et reproche aux musulmans leurs paresse et leur négligence:[xiv][14]

Ce verset dit qu'il est possible qu'une partie ne veule pas nous combattre directement, mais ne la regarde pas commettre une grande oppression contre un nombre de personnes étant donné que nous avons la force nécessaire de les sauver, si non cela serait d'approuver l'oppression que nous avons témoignée. Cela est une permission et aussi obligation. Ce fait n'est pas une guerre initiée par nous, car ce sont eux qui l'ont commencé et fait le premier pas.

Mais en commentant des droits humains, il y a un point délicat et très important que le maître indique: Il s'agit du principe du tawhid, s'il fait partie des droits de l'humanité ou non .Il est possible que quelqu'un opine de cette manière que celui-ci ne fait pas partie des droits humains, mais il est parmi des questions personnelles ou à priori parmi les questions éthiques ou tribales, par exemple le fait d'être monothéiste ou associateurs et les autres sont de même, mais un autre avis dit: ( La monothéisme se présente comme la liberté qui est une partie des droits humains. )[xv][15]

Par contre les savants occidentaux et certains intellectuels musulmans[xvi][16] croient que le monothéisme fait aussi partie des droits humains absous. Cette approche comprend la permission du djihad en tant que les préparatifs pour la conversion et le djihad se place à un rang de la défense des droits humains (Selon ceux qui ont la croyance en tawhid) parmi les droits personnels ou au maximum les droits nationaux, une telle initiative n'est pas permise. Tel est le point de vue des européens qui nous ont aussi contaminé, mais si nous considérons la guerre initiée comme une défense de la sphère du monothéisme et le déracinement de la corruption. Si, elle a un tel objectif devient alors permissible[xvii][17].

Le professeur met en évidence que la foi en monothéisme est une croyance du cœur qui ne connaîtra jamais l'obligation, mais on entend par djihad, la chute du règne de l'oppression et l'élévation des empêchements qui se trouvent sur la voie de la prédication de l'Islam afin que les hommes sans religion se convertissent en Islam sur le lit scientifique en pleine liberté[xviii][18].

### 3. Manque de crainte dans l'acceptation de l'Islam

La prédiction de l'Islam doit être facultative selon la logique que nous avons dit que la conversion en Islam et l'adoption de l'Islam sont des réalités qui ont un liaison forte avec le cœur, et elle n'est pas transmissible par la force. Allah fait un rappel à son prophète en lui résumant la stratégie de la prédication en trois principes:

La sagesse, la bonne exhortation et le meilleur débat; « Et discute avec eux de la meilleure façon »[xix][19]

Dans ce verset, il n'y a pas une question de force, ni de violence et ni de menace[xx][20]. Il existe une série de versets dans le coran qui précisent que la religion doit se former dans les cœurs de la population par l'appel et non par l'obligance.

En Islam, il n'existe pas le principe de: « Convertissez-vous, si non vous serez tués ».[xxi][21]

Le professeur cite le cas de la révélation de: « Nulle contrainte en religion ! » [xxii][22] comptant l'histoire des jeunes musulmans convertis en christianisme ou le judaïsme dans l'époque du prophète Muhammad (pslf) et le verset de révéla déclarant la position de l'Islam qui nie toute

force de violence pour faire accepter la religion.[xxiii][23] S18:29, S10:00 et S26:3

Les musulmans de leur tour doivent arrêter le djihad: « Et s'ils inclinent à la paix, incline vers celle-ci (toi aussi) et place ta confiance en Allah, car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient »[xxiv][24]

#### 4. L'élévation de la sédition

La cinquième condition que le professeur cite pour le djihad élémentaire est le verset célèbre de l'élimination de sédition «Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah seul. S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes »[xxv][25]

Ce verset, bien qu'il autorise le djihad sous sa forme absolue jusqu'à l'élimination de sédition du monde, mais s'approfondissant dans la perception de (FITNA)[xxvi][26], on arrive au sens de fitna est la tromperie des ennemis de l'Islam pour causer au moins préparer leur sortie de l'Islam. Ce verset dit au juste: au cas si les diables arrêtent leur méchanceté, le djihad peut aussi s'arrêter Quand à l'ordre Coranique: de les combattre jusqu'à l'élévation de la sédition « Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah seul. S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes », il est dit que les mécréants cherchent à détourner les musulmans.

#### C. Le caractère accidentel du djihad et de la violence

Il est devenu clair des dires passés que la sainte religion de l'islam est l'amour, la rationalité et la tolérance. Le Maître de lois Islamiques est celui dont la miséricorde embrasse toutes choses: « Et prescrit pour nous le bien ici-bas ainsi que l'au-delà. Nous voilà revenus ver Toi, repentis »[xxvii][27]

Ali, l'E'mir des croyants en décrivant Allah dit: O^ celui dont la miséricorde précède sa colère.

Le prophète de cette religion avait été décrit comme le messager de la paix et la miséricorde pour tout le monde « Et Nous t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers »

Le professeur Motahari écrit à cet égard: «Cela est une réalité que l'originalité qui est dans l'univers appartient au bonheur, la miséricorde, de même, la mécréance, la corruption et les maux sont accidentels et ce qui est toujours accidentel est menacé par ce qui ne l'est pas.»[xxviii][28]

Cette stratégie c'est-à-dire la vue authentique et la tolérance et la vue accidentelle à la violence est applicable dans tous les domaines sociaux comme culturels.

Le maître raconte une histoire qui s'est produit dans l'époque de l'émir des croyants Ali ibn Abi Talib lorsqu'il s'adressa au peuple pour leur dire «Questionnez-moi sur tout dont vous avez besoin avant que vous me perdiez », un homme prononça une parole insultante et lorsque ses disciples ont voulu répliquer, l'Imam leur dit dans le clame: Il n'est pas possible de dresser la religion d'Allah avec la colère et la violence au lieu des preuves et des arguments.[xxix][29]

Dans le domaine de la société et du comportement social à part les versets précités, il y a encore plusieurs versets dont nous indiquons quelques uns: Quant aux mécréants qui ne représentent pas une danger pour la communauté musulmane, l'Islam non seulement n'autorise pas le djihad contre ces gens en outre ordonne adopter un bon comportement envers eux et de leur faire du bien: «Allah vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables»[xxx][30]

L'autre verset recommande la patience et la tolérance aux musulmans qui ont supporté les grands dérangements des gens de l'écriture et des associateurs: «Certes vous serez éprouvés dans biens et vos personnes; et certes vous entendrez de la part de ceux à qui le Livre a été donné avant vous, et de la part des Associateurs, beaucoup de propos désagréable. Mais si vous êtes endurants et pieux, voilà bien la meilleure résolution à prendre.»[xxxi][31]

Selon l'heureux martyr, la patience citée dans ce verset n'est pas celle venant des sentiments mais plutôt de la sagesse, parce que le Coran utilise l'expression « vous serez éprouvés dans biens» indique les choses nobles et importantes venant d'une saine intention et une bonne sagesse et non des émotions sur faciales illogiques[xxxii][32].

Le maître dit: La tendresse est le seul médicament qui puisse guérir les maux de l'être humain.

Cependant dans certains instants la colère devient inévitable. Parfois la violence et les représailles sont nécessaires. L'Islam est en même temps une religion de tendresse et de l'attraction et celle qui réprime et punit les ennemis de Dieu.[xxxiii][33]

Le point délicat qui existe en islam, est que d'une vue profonde, on peut bien s'apercevoir que les sanctions et les hostilités sont aussi une manifestation de la tendresse et l'affection .[xxxiv][34]

Voici la manière pratique du prophète de l'Islam (pslf) tout comme Amir des croyants le décrit comme un médecin qui est toujours ambulant avec sa médecine, qui commence ses traitements par les pansements et au cas de désespoir de la guérison, il échaude la blessure.[xxxv][35]

#### D. Djihad une nécessité sociale pour la religion

Le principe de faire face à un ennemis et celui de faire attention à un régime défensif et guerrier est aujourd'hui une nécessité absolue pour tous les pays. Etant donné que la foi musulmane par contre celle du christianisme, vise à instaurer un gouvernement religieux, elle ne peut pas atteindre son objectif sans prendre en considération le principe du djihad et la confrontation à l'ennemis; sauf qu'elle doit en profiter d'une manière logique et rationnelle. C'est pourquoi, critiquer la législation du djihad en Islam, c'est de négliger l'objectif d'une telle religion. Un raisonnement plus vain de cela est encore de faire une comparaison entre elle et le Christianisme.

Le professeur dit à cet égard: Le Christianisme a l'honneur de manquer le nom de djihad au sein de cette religion, mais nous disons que l'Islam a l'honneur d'avoir le djihad. Si le Christianisme n'a pas le djihad donc il n'a pas la société, ni la loi et ni les formations sociales pour le djihad.

En cette religion il y a beaucoup de conseils mais ces conseils ne peuvent pas suffire pour l'établissement d'un gouvernement, mais l'Islam a cette intention et par conséquent, il a besoin du djihad et il ne peut s'en passer.[xxxvi][36]

#### F. La philosophie du djihad

Le dernier point à considérer en analysant l'autorisation du djihad en Islam et l'anatomie de sa philosophie. Les guerres enflammées par les commandants mondains sont normalement les bas caprices d'ici-bas, tel que les pillages des territoires, des droits et des intérêts d'autrui, l'orgueil ou le sentiment de la supériorité raciste, mais Allah le plus haut qui a autorisé le djihad pour ces raisons, mais l'objectif de djihad comme cité est la défense des droits des opprimés à travers le monde entier. Un tel djihad est saint et rationnel et son existence en Islam est un honneur à vraiment apprécier.[xxxvii][37]

### Jizya

Jizya est la taxe qu' exige un état Islamique sur des sujets non musulmans ce qui les exempte de l'impôt sur les épargnes de même que du service militaire...les femmes, les esclaves, les mineurs, le vieillards et les pauvres sont exemptés du JIZYA. On traduit parfois le jizya par la capitation. Ce mot ne porte pas la même charge significative que jizya a en Islam.

Nous avons déjà dit que l'Islam est la religion de l'indulgence et la tolérance envers ses opposants; cette religion qui non seulement n'agresse pas la vie, ni l'avoir des minorités religieuses habitant sur ses territoires de plus, il se porte garant de la sécurité sociale, économique, leurs temples et leurs cultes religieux.

Pour vérifier la véracité de cette prétention, il suffit de jeter un demi coup d'œil sur les contrats et les compromis entre le prophète et les minorités religieuses de son époque.

Il est évident que la gestion et la continuité du gouvernement dépendent de deux facteurs: Les revenus fiscaux et les forces militaires pour le maintien de la sécurité. Le premier facteur s'assure en exigeant directement ou indirectement les impôts et le deuxième en appelant les gens au service de l'armée. La différence entre les gouvernements modernes et le gouvernement du prophète est que le gouvernement du prophète assurait son budget en établissant les réglementations économiques telles que le khoms, la zakat et le service militaire en présence de la guerre et la défense du pays étaient des responsabilités qui incombaient les musulmans a autrement dit les minorité religieuses étaient non seulement exemptées de payer le khoms et la zakat, mais aussi le plus important, ils étaient exemptés de participer aux guerres et à la défense du pays; ils jouissaient pourtant des intérêts du gouvernement Islamique. Pour les compassassions de ces deux priviléges l'Islam établisse la

loi de Jizya[xxxviii][38] en vertu de laquelle les minorités des dits priviléges devaient payer une partie de leurs revenus annuels au gouvernement Islamique comme impôt.

Vu cela, on peut prétendre que le paiement du Jizya n'a pas non seulement la forme d'aucune sorte d'oppression, mais en comparant ce que la minorité gagne, est quelque chose de très exigu et au cas où on veut établir une comparaison entre ces deux priviléges, nous verrons que c'est l'Islam qui a par contre une maigre perception en accordant pour la minorité des priviléges et d'avantages et selon le maître Motahari, cela était la récompense des gens de l'écriture dans le gouvernement sous les hospices duquel ils vivaient en plein calme et sécurité.[xxxix][39]

Nous voyons que clairement que la prétention de certains occidentaux qui critiquent le Jizya n'est pas fondée, bien que certains savants et historiens d'entre eux comme Will Durant, Gustave

Le Bon et Jurji Zaydan ont admis cette honnêteté et cette justification de Jizya .

L'esprit du Jizya est la récompense des minorités envers le gouvernement Islamique, on ne peut pas l'appeler un péage. Pour un éclaircissement davantage on remarque un argument jurisprudentiel, les juristes chiites en occurrence Muhaqqiq Hilli (l'auteur de ahl-ul-Kitab) disent que si l'un des gens de livre signe un traité de co-vivre avec les musulmans et arrive à tuer un musulman par erreur il ne lui est pas demandé de payer le prix du sang versé ou tué, ce prix sera pris de la maison de l'avoir des musulmans tout simplement parce qu'il paye la taxe au gouvernement Islamique: « Le père ou la famille paternelle est normalement le responsable si le tueur n'est pas capable de payer; l'Imam est responsable de tout non-musulmans »[xli][40]

Le fondement de ce décret et de cette argumentation jurisprudentielle est le hadith de l'Imam Sadiq qui l'exprime: « Si le tueur ne peut pas payer la compassion du meurtre à sa famille, la responsabilité de l'homicide tombe aux responsables du gouvernement musulman. »[xli][41]

(La loi du talion (Qissas

La loi du talion était dans les sociétés préislamiques courantes cependant, avec toute une discrimination mise en application. La foi musulmane accepta le principe de la loi du talion tel qu'elle parle du pouvoir mais, aussi le soutien loyal qui est accordé à l'héritier du sang versé ou de la personne tuée sans lui permettre de commettre un accès dans le meurtre: « Et, sauf en

droit, ne tuez point la vie d'Allah a rendu sacrée. Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche (parent). Que celui-ci commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté (par la loi). »[xlvi][42]

L'Islam considère l'homme comme le calife d'Allah et il lui reconnaît des droits tels que celui de vivre. Il y met un accent fort et le Coran considère le meurtre d'un seul être humain comme le meurtre de tous « C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les Enfants d'Israël qui quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. »[xlvii][43]

C'est pour cette raison que l'Islam pose le principe des représailles comme un moyen pour défendre le sang des innocents et préventifs enfin que ceux qui possèdent le pouvoir de tuer les autres évitent alors le débordement de leur sentiment de vouloir tuer les autres en voyant les représailles en face de lui.

Le saint Coran explique la philosophie de la loi du talion ainsi aux hommes qui sont raisonnables et doués de l'intelligence. « C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ô vous doués d'intelligence, ainsi atteindrez-vous la piété » [xlviii][44]

Ce verset décrit la loi du talion comme la source de la vie.

Plusieurs juristes occidentaux qualifient la sanction d'exécution d'inhumaine en disant qu'il faut effectuer une réforme et une sorte de correction pour les meurtriers. Cela constitue un grand sophisme. Il n'y a aucun doute qu'il faut réformer les hommes avant de commettre le crime mais, dans chaque société il y a toujours des éléments qui malgré toute sorte de réforme procèdent aux crimes.

Une foi dite de laisser le criminel commettre son crime et le suivre par conséquent c'est de donner le feu vert à tous les potentiels criminels d'entrer en action. Notre rôle n'est pas d'encourager les criminels aux crimes.[xlv][45]

Le meilleur témoin de ce propos est l'augmentation considérable de meurtre dans les pays dans lesquels la sanction d'exterminer le criminel est n'est applicable de sorte que certains

dans ces pays les gens sont obligés de porter l'arme à feu pour protéger leur vie.

En ayant les statistiques complètes de tous les meurtres, il devient claire que si la loi du talion qui aboutira à la violence et l'inhumanité ou l'inattention à cette loi divine qui provoque ces meurtres innumérables dont la société récolte les conséquences.

C'est pour cela, selon une estimation faite par un institut allemand 54% des interrogés réclament la peine capitale.

### Sanction du vol

Le vol est l'un des crimes qui menace la sécurité professionnelle sociale et économique des gens. Avant l'apparition de l'islam dans certaines sociétés avancées, une certaine sanction existait pour ce crime qui est le vol mais, l'Islam sans être impression par les autres cultures en amena une nouvelle. Il s'agissait de couper les doigts d'un voleur dans le but de l'épargner la société « le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah: Allah est Puissant et Sage[xlvi][46]

Quant à cela les sentiments humanitaires des occidentaux a commencé à jaillir pour défendre des voleurs au lieu d'avoir pitié des droits de la société.

Le professeur Motahari dit à ce propos: Cela est la parole de ceux qui ont un rayon de vue court. Si la main du voleur se fait couper et il s'assure qu'une fois commis le vol, il sera appréhendé par la loi et la police et ses doigts se feront couper de sorte que la trace du crime lui restera sur le corps et il ne procédera plus à voler.[xlvii][47]

Ce qui réside en ces genres de dire ceci est la pitié d'une part et la cruauté d'autre.[xlviii][48] Donnant une réponse à ceux qui qualifient le fait de couper les doigts d'un voleur comme une forme de cruauté.

Le professeur dit: Il faut bien déterminer le paramètre de la violence. Le vol nuit l'honneur et la dignité de la société, nous approuvons par fois que les cas de vol s'aboutissent aux cas de meurtres, morts et d'handicapé, par conséquent il faut prévoir la sanction qui pourrait être la solution finale. L'expérience prouve que l'endroit dans lequel cette sanction n'est pas exécutée,

des centaines et des milliers de cas de vols sont commis, les hommes se tuent et d'autres deviennent handicapés mais par contre l'endroit dans lequel cette loi s'exécute, elle devient une barrière contre l'évolution du vol.

La coupure du doigt d'un voleur n'est pas une cruauté mais l'empêchement de l'évolution de la violence qu'est d'ailleurs à 100% plus brutale.[xliv][49]

### LES CONDITIONS DE LA COUPURE DES DOIGTS D'UN VOLEUR

Ne négligeons pas qu'en Islam, les lois pénales ne peuvent pas entrer en vigueur qu'après avoir été annoncées et portées à la connaissance du fautif. Les doigts d'un voleur ne seront pas donc coupés une fois commis le vol, contre ce que certaines personnes in informés des lois Islamiques imaginent. Une telle sanction ne peut être appliquée qu'après le remplissage de plus de vingt conditions que nous allons énumérer en résumé:

1. Que l'objet volé soit dans un lieu possédé
2. Que la valeur matérielle soit équivalente à un quart ou un cinquième de dinar.[i][50]
3. Que le voleur n'ait aucun droit dans le bien volé.
4. Qu'il ne soit pas associé au bien.
5. Que cela ne soit pas une trahison de confiance de façon discrète.
6. Que l'objet volé ait été gardé dans un endroit protégé.
7. Qu'il ait été caché.
8. Que le voleur ait la participation complète au vol.
9. Que le vol ne porte pas un titre de tromperie.
10. Qu'une filiation paternelle ne soit pas entre le voleur et le propriétaire.

11. Que le voleur ait en sa connaissance l'existence du décret.

12. L'âge légal du voleur

13. Qu'il ait une raison saine de sagesse.

14. Qu'il ne soit obligé à commettre le vol.

15. Que la vie ne soit pas tombée dans une urgence générale.

16. Manque de titre possesseur dans l'objet volé avant le jugement.

17. Que le voleur ne soit pas repenti avant le jugement.

18. Réclamation et la plainte du possesseur.

19. Manque de doute pour le tribunal.

20. Réalisation pratique du vol.

Plus d'autres conditions qui ont été expliquées dans le texte de la jurisprudence musulmane.

Le rassemblement total des conditions précitées dans un tribunal juste a causé que ce décret soit rarement mis en application de sorte que certains narrations historiques à la longue des quatre premiers siècles de l'Islam, cette sentence n'a été mis en application que six fois .

Vu toutes ces conditions, plusieurs voleurs sont exemptés de l'exécution de ce décret. Il ne faut pas non plus que la foi musulmane avant d'annoncer les décrets concernant la coupure des doigts d'un voleur, a bien procédé de détailler certains décrets et ordres dans un grand nombre de versets et hadiths concernant les directives économiques de l'Islam.

Cette religion explique de façon très claire comment constituer le régime économique d'une société et d'un gouvernement islamique et comment tenir et établir la justice et réfléchir à éliminer les discriminations et les oppressions et de distribuer les avoirs publiques en

préservant les droits individuels et sociaux en fin que toute les directives soient claires qu'il aura question de couper les doigts de celui qui malgré toute le dispositions Islamiques s'attaquerait aux biens d'autrui.

Les sanctions Islamiques sont les derniers décrets de l'Islam alors que dans certains pays on !veut commencer et l'application de ces lois par ce dernier point

---

- [li]. Revue Keyan no 36 p -8[1]]
- [lii]. Religion, indulgence et violence. Avec Mojtahid Shabéstari et Soroush, revue Keyan no 450 [2]
- [liii]. A propos de la révolution Islamique P. 136 [3]
- [liv]. Oeuvres complètes p. 354[4]
- [lv]. A propos de la république Islamique p. 136[5]
- [lvi]. Oeuvres complètes v. 1. p. 226, introduction au Coran v. 3 p. 155[6]
- [lvii]. Ibid, p, 96,Towhid,p 336[7]
- [lviii]. Oeuvres completes, v. 1. p 225 [8]
- [lix]. Parcours dans la voie de l'éloquence, Téhéran,136[9]
- [lx]. Ibid, Jihad, p. 12[10]
- [lxii]. Ibid P. 21[11]
- [lxii]. Sourate 38-41 Haj[12]
- [lxiii]. Sourate 9 v. Verset 36[13]
- [lxiv]. sourate 4 (al-nissa)[14]
- [lxv]. Ibid p- 45-46 [15]
- [lxvi]. Mojtahid, Shabéstari, Keyan, No. 45, P 18-19[16]
- [lxvii]. Ibid, P. 45-46.[17]
- [lxviii]. Ibid, P.48-55[18]
- [lxix]. Sourate, 16 (an-nahl) au 125[19]
- [lxx]. Djihad,P. 205[20]
- [lxxi]. Ibid p. 33[21]
- [lxxii]. S. 2 (Al-baqara) v. 256[22]
- [lxxiii]. Jihad 34[23]
- [lxxiv]. S.8 (An-fal) au verset 61[24]
- [lxxv]. S. 2 (Al-baqara) au verset 193[25]
- [lxxvi]. Fitna est un terme coranique qui n'a presque pas d'équivalent dans la langue française.

Le verbe fitna signifie littéralement: voir 264 bis.[26]

Fondre du métal surtout de l'or pour le purifier et en tirer les matières additionnelles ou dans le but de mettre à l'épreuve. Dans le terminologie Coranique on voit cette usage littéraire dans la sourate 51 verset 13: « le jour où ils seront éprouvés au Feu ». A` part l'usage littéral; la racine fitna comprend le sens d'un événement souvent problématique ou d'un trouble qui, comme la fusion du métal, expose l'homme aux épreuves dures devant lesquelles l'homme doit bien connaître sa tâche et enfin de s'en sortir.

[lxxvii]. S- 7 (al-a'raf) v. 156[27]

[lxxviii]. Une parie de DOUA Komaïl[28]

[lxxix]. Oeuvre complète tome 1,P. 255[29]

[lxxx]. Sourate 60 (Al-mumtahina) v. 8[30]

[lxxxi]. Sourate 3 (Al-imran) v. 186[31]

[lxxxii]. Motahari, enseignement et éducation en Islam P.226[32]

[lxxxiii]. Attraction et rejet[33]

[lxxxiv]. Ibid .p, 46[34]

[lxxxv]. E'popée Hosseinite, tome 2 p. 97 [35]

[lxxxvi]. Jihad. P 17-18[36]

[lxxxvii]. Ibid P. 15-24[37]

[lxxxviii]. Jihad p. 10[38]

[lxxxix]. Jihad P. 66[39]

[xc]. voir les livres jurisprudentiels, chapitre al-aqila tels que:Jawahir-ul-Kalam,tome 43 p 430[40]

[xci]. Wasa'il-us-Chi'a, tome 19, P. 300[41]

[xcii]. Sourate 17 (Isra) verset 33[42]

[xciii]. Ma'ida sourate 5, verset 32[43]

[xciv]. Sourate 2 (Al- baqara) verset 179[44]

[xcv]. Maître.Motahhary, Homme parfait P. 281-285[45]

[xcvi]. Sourate 5 (Ma'ida) verset 38 [46]

[xcvii]. Homme parfait P.282[47]

[xcviii]. Ibid p. 284, Motahari, philosophie de la morale p. 51[48]

[xcix]. Ibid; assistances invisibles dans la vie de l'être humain, p.170[49]

[c]. Selon certaines mises en valeur, la quantité indiquée équivaut à peut près un gramme d'or.[50]

Source: magazine d'alrashad